



**CONSULTATION
SUR LES PRATIQUES
D'ACCOMMODEMENT RELIÉES
AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES**

**POSITION DES ASSOCIATIONS
ŒUVRANT AUPRÈS DE LA
COMMUNAUTÉ MUSULMANE
DE L'ESTRIE**

© Sherbrooke, 15 octobre 2007

TABLES DE MATIÈRES

1. Introduction.....	1
2. Développement autour de la question 1.....	1
3. Développement autour de la question 2.....	4
• Premier moyen.....	5
• Deuxième moyen.....	6
• Troisième moyen.....	6
4. Développement autour de la question 3.....	7
5. Développement autour de la question 4.....	10
6. Conclusion.....	12

1. Introduction

En tant qu'associations oeuvrant auprès de la communauté musulmane de l'ESTRIE, nous estimons qu'il est nécessaire de prendre la parole pour signifier le point de vue de ces dernières. Tout d'abord, nous voulons saluer les efforts des commissaires qui se trouvent plongés dans un exercice exigeant, mais ô combien important pour l'avenir de la société québécoise.

Cet exercice apporte une nouvelle dynamique et nous permettra, entre autre, d'avoir un meilleur recul et une analyse objective et rationnelle des pratiques et des comportements des différents acteurs de la société québécoise

Notre lecture du Document de Consultation «*ACCOMMODEMENTS ET DIFFÉRENCES. Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens*» y compris les questions qui y sont présentées, nous permet d'en choisir, d'aborder les quatre suivantes :

Dans ce mémoire, nous voulons apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

- Question 1.** Par rapport aux autres droits et libertés énoncés dans la charte québécoise, quelle importance attachez-vous à la liberté de religion? Quelle est, selon vous, le sens et la portée de cette liberté ?
- Question 2.** Quels moyens suggérons-nous pour la gestion des désaccords qu'entraînent parfois les pratiques d'harmonisation? De façon plus précise, comment traiteriez-vous les demandes d'harmonisation fondées sur des motifs religieux ?
- Question 3** Quels peuvent être les facteurs qui rendent difficile ou qui peuvent freiner l'intégration des immigrants à la société québécoise?
- Question 4** Comment les médias pourraient-ils davantage contribuer à une meilleure gestion des différences ethnoculturelles ?

2. Développement de la question 1

À la question «Par rapport aux autres droits et libertés énoncés dans la charte québécoise, quelle importance attachez-vous à la liberté de religion ? Quelle est, selon vous, le sens et la portée de cette liberté ?», nous pensons que, de nos jours, la société québécoise comme toute

société occidentale est composée d'individus de différentes croyances qui vivent ensemble dans une harmonie totale, avec un savoir-vivre régis par des compromis, ententes explicites et implicites et beaucoup de compréhension. Cela constitue un bel exemple que le Québec a toujours donné et pourrait continuer à parfaire, en promouvant davantage cette coexistence et en se portant garant du maintien de cette harmonie.

La **Charte québécoise des droits et libertés de la personne** des droits et libertés représente la pierre angulaire de cet édifice en garantissant, parmi les libertés fondamentales, la liberté de conscience et de religion et le droit à l'égalité¹, indépendamment de toute discrimination raciale, ethnique ou religieuse. Certes, comme dans toute société, il n'y a pas que les lois qui régissent les relations humaines, il y a en plus le bon sens, l'art de vivre en harmonie et le respect mutuel.

La Charte démontre aussi une grande latitude sur le plan juridique envers l'amélioration de la situation des individus et des groupes défavorisés². Il resterait cependant la mise en place d'outils pour consolider cet acquis plutôt que de le défaire.

Dans cette optique, il pourrait sembler légitime et même louable d'assurer la neutralité de l'état comme garant de cette harmonie; mais delà à vouloir imposer une laïcité fermée (ou extrême) pour dicter un comportement et des idéaux uniques à la société québécoise tel que prôné par une certaine composante de la société et supporté par des médias sensationnels pour effacer la trace du religieux de notre quotidien cela serait de sombrer, à notre sens, dans un idéal

¹ DROIT À L'ÉGALITÉ DANS LA RECONNAISSANCE ET L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTÉS. Discrimination interdite.

Article 10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. (CHARTE QUÉBÉCOISE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE, document teleaccésible à l'adresse http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM)

² LES PROGRAMMES D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ - Accès à l'égalité.

Un programme d'accès à l'égalité a pour objet de corriger la situation de personnes faisant partie de groupes victimes de discrimination dans l'emploi, ainsi que dans les secteurs de l'éducation ou de la santé et dans tout autre service ordinairement offert au public. (CHARTE QUÉBÉCOISE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE, document teleaccésible à l'adresse http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM)

extrême qui ne servirait qu'une seule tranche de la société québécoise et ne ferait qu'accentuer la crise identitaire doublée d'un vide spirituel profond.

En ce sens, la religion est un élément constitutif de l'être humain. Conséquemment, la liberté de la religion est une composante essentielle de la liberté de cet être. De plus, la religion par l'ensemble de ses valeurs et de sa dimension spirituelle offre à l'être humain l'autre dimension nécessaire à son épanouissement, à côté de tout ce qui est matériel. De ce fait, l'être humain ne peut vivre correctement en harmonie avec lui-même et avec les autres, sans cette liberté. En effet, la liberté de religion est un droit indiscutable et toute personne a le droit de choisir sa religion ou de ne pas en avoir. Cette liberté doit aussi permettre l'établissement de lieux de culte, si non, cela n'aura aucun sens, comme donner le droit aux soins de santé sans avoir d'hôpital ! D'ailleurs, ce n'est pas par hasard que toutes les chartes nationales et internationales la reconnaissent et en font un élément central des droits et des libertés de l'individu.

3. Développement de la question 2.

Quels moyens suggérons-nous pour la gestion des désaccords qu'entraînent parfois les pratiques d'harmonisation? De façon plus précise, comment traiteriez-vous les demandes d'harmonisation fondées sur des motifs religieux ?

Les pratiques d'harmonisation ne sont certes pas choses faciles vu la spécificité, la diversité et la complexité des groupes sociaux culturels et religieux. Nous pensons qu'il serait possible de bâtir des ponts interculturels et de favoriser la communication au sein de la société québécoise, afin d'atténuer les préjugés et les malentendus et de dissiper les tensions.

Il ne serait pas très juste de faire des recommandations sans commencer par faire ses propres devoirs en tant qu'associations culturelles œuvrant auprès des communautés, telle que la communauté musulmane. Nous pouvons y agir activement en apportant ainsi des ressources complémentaires aux organismes communautaires pour créer un espace dynamique d'échange, de partage et d'ouverture sur l'autre notamment en organisant des activités interculturelles

(Voir plus loin le moyen 3).

Par ailleurs, nous suggérons que les politiques d'intégration soient consolidées par une sensibilisation de la population à l'ouverture et la dynamique d'échange interculturel pour toute la société.

Aussi, nous estimons que la mise en place d'une structure médiatique neutre et professionnelle pour bâtir une relation de confiance avec le public serait d'un apport considérable à prévenir les polémiques sensationnelles ou électorales et contribuer à une meilleure gestion des différences. Ce point sera plus élaboré davantage dans le développement de la question 4.

En prenant en considération ce qui précède, nous proposons les moyens suivants :

1^{er} moyen : Structures consultatives

Nous suggérons la création et la promotion de structures multi niveaux chargées de garder ouvert le dialogue avec les différents groupes religieux principalement sur les sujets délicats et les dossiers susceptibles en permettant, par le dialogue, d'atténuer ces tensions. Ces trois structures sont :

1. Au niveau communautaire et/ou groupe religieux, chaque groupe a le devoir d'informer et de sensibiliser ses membres. Il s'agit de prendre une part active dans la prévention et le règlement de ces tensions en intervenant au sein de nos propres communautés, n'excluant pas d'éventuels partenariats entre association ou groupes religieux pour atteindre ces objectifs.
2. Au niveau régional, la structure regrouperait différents représentants de groupes religieux et culturels. Sa tâche serait, entre autres, d'échanger, de discuter, de débattre et de se prononcer sur ces différentes tensions et/ou malentendus.
3. Au niveau provincial, cette troisième structure rassemblerait différents représentants de religions et/ou de groupes culturels. En plus de constituer une référence et un interlocuteur crédible où seraient regroupés des responsables de divers groupes et minorités, cette structure constituerait pour les décideurs politiques une source de consultation.

2^{ème} moyen : Intégration

Nous suggérons que les politiques d'intégration, qui vont de pair avec un interculturelisme dynamique pour toute la société, soient développées. Dans ce sens, nous pensons que les structures décrites ci-haut constitueraient des ressources complémentaires aux organismes communautaires pour l'accueil, l'accompagnement et l'encadrement des personnes qui s'installent au Québec.

3^{ème} moyen : Valorisation des activités culturelles

Les activités culturelles, telles que les conférences, les portes ouvertes, les prêches, les soupers communautaires que les associations opérant auprès de la communauté musulmane organisent constituent des lieux et des espaces d'échanges, de partages et d'ouvertures sur l'autre. La valorisation et le soutien de ces activités nous semblent nécessaires.

Nous ne pouvons clore cette section sans aborder une question qui a été souvent associée aux pratiques d'harmonisation. Il s'agit du port du Hidjab (le voile ou le foulard). De façon générale, nous pensons qu'il faudrait éviter les faux débats, et en particulier au regard de cette question du port du hijab. Nous pensons que celui-ci doit être autorisé lors de compétition sportive comme le soccer, car la FIFA l'autorise déjà dans son règlement.

Or, chez certains québécois, la question du hidjab relèverait de l'égalité homme femme. Toutefois, ce discours ne tiendrait pas si la femme le porte en toute liberté et par profonde conviction. Par contre, si on veut imposer aux femmes musulmanes de ne pas porter le voile, en tant que signe religieux, cela supposerait d'interdire aussi la barbe, crucifix, les pins, ou tout autre accessoire religieux ou culturel. Or ce type de décisions constituerait une attitude extrême qui porterait, sans aucun doute, atteinte aux libertés individuelles et creuserait un fossé d'incompréhension et de frustration au sein des diverses communautés religieuses ou culturelles. Ceci, par contre, ne serait pas nécessairement en contradiction avec le fait que lorsqu'un métier suppose un code vestimentaire strict, il n'y aurait pas lieu d'accommodement. Car la personne devrait être consciente des contraintes professionnelles et devrait faire son choix de carrière en conséquence. Autrement il n'est pas question d'imposer un code vestimentaire ou d'apparence aux uns au détriment des autres.

En conclusion, et partant du postulat que les libertés et les droits de chacune et de chacun sont garantis par les chartes, les demandes d'harmonisation fondées sur des motifs religieux entrent dans l'atteinte de cette harmonie, c'est pourquoi, nous pensons que ces demandes ne devraient en principe pas, constituer des objets de débats houleux, ni des enjeux de campagnes électorales. En effet, comme nous le développons plus haut, les niveaux de structures proposés peuvent encadrer ces demandes, et se prononcer sur leur légitimité. Par conséquent, nous pensons qu'au sein des ces trois structures précitées, les groupes religieux et culturels doivent constituer pour la Commission et pour les décideurs la ressource essentielle dans la «gestion des demandes d'harmonisation fondées sur des motifs religieux», notamment en ce qui concerne l'élaboration des modalités d'harmonisation.

4. Développement de la question 3

Quels peuvent être les facteurs qui rendent difficile ou qui peuvent freiner l'intégration des immigrants à la société québécoise ?

Partant du postulat qu'il y a une grande différence entre intégration et assimilation, précisons que la majorité de la communauté musulmane participe activement à l'émancipation d'une société québécoise nouvelle, dans plusieurs domaines, entre autres, scientifique, littéraire, artistique, industriel et éducatif. Toutefois, dans le cas d'une difficile intégration, nous pensons qu'il y aurait plusieurs facteurs qui rendent difficile ou/et qui peuvent freiner l'intégration des immigrants à la société québécoise. Parmi ces facteurs, outre le respect de la liberté de la religion et de l'accès des nouveaux arrivants au travail, il y aurait la volonté d'intégration des immigrants et celle de l'acceptation de la société d'accueil, par la mise en place de plus de ressources et de structures d'accueil plus efficace. Ainsi, pour faciliter l'intégration des néo-québécois, nous suggérons que :

- il ne faudrait pas priver un groupe religieux ou culturel de sa liberté de religion en focalisant, à tort ou à raison, et en portant des jugements de valeurs sur ses pratiques religieuses;
- l'accès des nouveaux arrivants au travail, qui constitue une des conditions nécessaires pour l'intégration au sein d'une société telle que celle québécoise, devrait être soutenu davantage. En sens, les décideurs, malgré les efforts déployés dans ce sens, sont priés de penser à d'autres moyens qui rendent cette intégration facile et efficace.

Par ailleurs, le modèle québécois cité souvent comme une réussite en ce qui concerne l'intégration des immigrants, était critiqué, durant les audiences de la commission en faveur du modèle français qui a été présenté comme le plus adéquat. Néanmoins celui-ci a été remis en question par le fait de la révolte des banlieues. Fort heureusement le Québec n'a pas vécu cet état de fait.

C'est pourquoi, nous suggérons que l'état devrait focaliser davantage sur l'intégration des néo-québécois pour que ceux-ci soient des citoyens à part entière. En plus claire, 60% de l'immigration en 2006 est de caractère économique, donc l'état aurait l'obligation de les insérer dans l'économie du Québec. Il faudrait donc que les quotas dans les différentes parties de l'économie, ingénieurs, professeurs, médecins, cuisiniers et autres fonctions soient respectées.

Dans cet objectif, il faudrait penser à promouvoir et à faciliter l'immigration des personnes se trouvant déjà au Québec, notamment des étudiants qui, font des efforts louables afin de s'intégrer dans la société québécoise. Dans ce sens, nous recommandons qu'une augmentation de taux horaire autorisé par la législation au Québec et l'octroi de Permis pour un travail hors campus, en plus de réponde aux besoins du monde de travail en mains d'œuvres hautement qualifiées, ceci offrirait à ces immigrants potentiels l'opportunité d'affirmer leur apport à cette société d'accueil. Par ailleurs, la facilité de leur octroi de l'exemption des frais majorés les inciterait à doubler d'effort pour s'intégrer amplement au Québec. Il serait aussi souhaitable de réduire le délai d'attente nécessaire pour le dépôt d'une demande de résidence permanente au Québec à seulement une année.

Sur un autre plan, il importe de relever un facteur qui au contraire constitue un moyen essentiel pour faciliter l'intégration des néo-québécois, dont la communauté musulmane. Il s'agit de l'importance de la langue française pour une société québécoise. Or, cette question de la langue, a elle seule, soulève plusieurs questions, si non, elle pourrait être une source de déchirure. En quoi les immigrants ont porté atteinte à la langue de la société d'accueil ? Les immigrants ont-ils les droits d'annoncer un «nous immigrants francophone» et un «vous non francophone» ? Or, la langue française souffre même en France, dans un contexte international défavorable à la francophonie. Nous estimons que le Québec pourrait être le porte étendard de la

langue française dans le monde francophone, car libre d'un passé colonial, et grâce à la grandeur de ses valeurs québécoises, valeurs de tolérance, d'acceptation et de respect de l'autre. Ceci est aussi possible par la capacité du Québec à intégrer différentes cultures francophones, tout en acceptant les différences ethniques et religieuses des néo-québécois. Ces derniers pourraient facilement jouer le rôle de promoteurs de la langue française, si le français est l'un des moyens de leur promotion sociale. En fait, il n'y a que ce moyen pour rendre la question de la langue une question existentielle pour ces néo-québécois.

Comme exemple de la place importante du français pour la communauté musulmane, relevons l'apport des francophones musulmans par leur participation active au sein de la société québécoise. Cet apport est aussi un exemple d'outil d'intégration palpable. Comme autres exemples de la place importante du français pour la communauté musulmane, il y a lieu de signaler que cette dernière a pris l'habitude de faire ses prêches, au cœur de la sacralité!, dans les langues officielles du Canada. Les sites web des associations oeuvrant auprès de cette communauté sont essentiellement en langue française, et cette communauté ne ménage aucun effort pour traduire l'essentiel des textes sacrés dans la langue de la société d'accueil.

Malgré ces efforts d'intégration déployés par la communauté musulmane au Québec, les conditions dans lesquelles se sont déroulées les consultations de la commission, jusqu'à maintenant, n'incitent guère à l'optimisme pour l'avenir. Les derniers sondages appuient ce constat. Bon nombre de témoignages et de déclarations laissent apparaître une certaine inquiétude qui culpabilise les immigrants, sur bon nombre de dossiers, dont ils ne sont aucunement responsables. Leurs cultures, leurs croyances et toutes leurs valeurs sont décriées, voir condamnées sur la base de pratiques qui sont supposées nuire à la société d'accueil. Or, cette capacité de nuisance n'a été démontrée par quiconque, sauf peut-être, un sentiment accru de crise identitaire qui n'est pas une spécificité québécoise. En fait, ce large débat identitaire n'a cessé de s'accroître depuis qu'une certaine vision du monde, n'obéissant pas à des règles éthiques, s'est vue imposée, à l'échelle planétaire, en tant que modèle de société le plus en vogue : la mondialisation, spécialement dans sa facette culturelle.

5. Développement autour de la question 4

Comment les médias pourraient ils davantage contribuer à une meilleure gestion des différences ethnoculturelles ?

Dans une société démocratique, la place des médias est essentielle. Car celles-ci jouent un rôle important dans la construction de toutes sociétés démocratiques et inclusives avec l'ensemble de leurs composantes. Les Médias ont aussi un rôle essentiel et important dans le rapprochement entre les différentes communautés culturelles. En effet, quand il s'agit d'effectuer un diagnostic sur la santé d'un malade, il n'y a plus spécialisé qu'un médecin. C'est pourquoi, nous pensons que les médias pourraient davantage contribuer à une meilleure gestion des différences ethnoculturelles. Le multimédia permet aussi d'informer et de réfléchir sur les enjeux cruciaux de la société tout en évitant de contrôler, de manipuler, de servir les intérêts des lobbys et d'instrumentaliser l'opinion publique.

Cependant, les journalistes ainsi que les professionnels de l'opinion, doivent respecter l'éthique et la déontologie journalistique. Il faudrait que leurs analyses soient approfondies pour traiter des questions qui touchent l'immigration et non se limiter à la forme. Surtout quand les mots peuvent être préjudiciables pour des communautés fragiles, vulnérables et non organisées. Malheureusement, on a assisté à des dérapages médiatiques qui ont terni, consciemment ou inconsciemment, l'image de la communauté musulmane. Au lieu de focaliser sur l'audimat, il aurait fallu chercher des personnes ressources qui sont aux faits des problématiques des immigrants et de leur insertion, pour informer le québécois, lui donner l'heure juste sur l'apport des communautés culturelles. Par exemple, dans le cas du port du Hidjab (Foulard), malgré tout le tapage médiatique autour de la question, aucune table de ronde médiatique n'a été organisée pour entendre ces femmes musulmanes qui ont choisi librement de porter le voile.

Souvent l'espace médiatique n'a pas reflété la diversité culturelle et linguistique. Il est donc temps que cela change, parce que les enfants de la deuxième génération ont besoin d'un sentiment d'appartenance. Un sentiment d'appartenance dans une société plurielle avec des identités multiples. Il ne suffit pas d'une photo superficielle qui donne une image faussée et trompeuse pour comprendre une partie de la population, alors que la norme devrait être d'approfondir les débats sur les regards qu'on a sur la diversité.

Dans cette perspective, la communication devrait être un échange honnête, authentique, de bonne volonté mais d'abord une écoute active. Porter un jugement ou un préjugé démontre souvent qu'on ne s'est pas attardé ou approché davantage l'autre. L'autre en face, avec qui on doit vivre en harmonie.

Par ailleurs, dans cet espace médiatique, il importe d'effectuer les constats suivants :

1. La sous représentation des communautés culturelles dans le champ médiatique.
2. La méconnaissance de l'interculturel par les intervenants dans les médias est flagrante.
3. Le manque de réactions des membres des intéressés aux attaques dans les médias.

Dans le but de rendre l'apport des médias davantage objectif et son rôle plus important dans la construction de la société québécoise, et pour contribuer positivement au rapprochement ethnoculturel, nous proposons les recommandations suivantes :

- instruire des cours d'interculturel dans le cadre de la formation des journalistes pour permettre la compréhension des us et les traditions de ces communautés et afin d'éviter tout sensationnalisme médiatique et pour favoriser la connaissance de l'autre, à savoir sa religion, sa culture, ses traditions, etc.
- valoriser les émissions qui mettent en valeur la diversité culturelle.
- éviter les préjugés, les idées préconçues et le parti pris, par la mise de côté des préjugés, des clichés et des généralisations de plus en plus hâtives en essayant d'ouvrir des dialogues, des concertations pour connaître l'autre qui est une composante essentielle de la société québécoise pour le devenir commun. il est fait une table rase.
- permettre aux musulmans, en tant que citoyens, d'avoir une meilleure implication et une participation dans les médias des communautés culturelles pour ne pas laisser le champ vide à l'ignorance. Ces journalistes et professionnels de l'opinion, issus de l'immigration, doivent respecter l'éthique et la déontologie journalistique.
- établir des ponts de communication avec les personnes ressources issues des structures consultatives évoquées précédemment.
- certains médias peuvent se comporter de manière plus professionnelle, avec davantage d'objectivité et de professionnalisme.

Finalement, il importe de relever que les médias sont déjà régis par un organisme, en l'occurrence **Le Centre des médias alternatifs du Québec (CMAQ)**, auquel l'état doit lui donner plus de pouvoir. Ce centre doit être doté davantage d'information sur les différents groupes ethniques et religieux, en créant des ponts avec les structures consultatives, citées plus haut, dans le but d'intervenir auprès des médias en cas de dérapage.

6. Conclusion

La société québécoise est en mutation. Plusieurs communautés culturelles et religieuses se constituent de plus en plus. Ainsi, nous pensons qu'un dialogue franc et objectif pour parler d'interculturalisme est nécessaire pour que les composantes de cette société s'ouvrent davantage sur elles-mêmes. Deux éléments centraux : la liberté de la religion et la langue.

En lien avec le premier point, nous pensons qu'il faudra que l'État québécois, sans doute sous l'impulsion de la présente commission, reconnaisse que les religions sont des institutions de transmission avec qui il faut composer au grand jour. Empêcher la liberté de la religion de citer dans la vie d'une société ou refuser d'établir le dialogue avec les groupes religieux engendre souvent de l'incompréhension et parfois des durcissements des positions non souhaitables. Les religions encadrent les croyants et transmettent des valeurs sociales. Un État démocratique peut-il fonctionner en se privant de ce type de vecteur important? Les religions sont structurantes pour l'être humain qu'elles accompagnent sur son chemin de croissance humaine. Elles sont ainsi un vecteur structurant pour la société, quand des espaces de dialogue existent.

Par rapport à la question de la langue française, celle-ci doit être vue comme une source d'intégration et un facilitateur de l'harmonisation inter groupes religieux et culturels. Or, cette place de la langue française ne doit pas être considérée menacée par d'autres langues. Au contraire, la richesse langagière comme culturelle doit être vue comme un apport de la diversité et de la richesse du Québec.

Par ailleurs, nous pensons aussi que les pratiques d'harmonisation, non seulement, elles n'affectent en aucun les groupes qui ne partagent pas ces pratiques, dans un contexte de respect de droits, de liberté, de bon sens et de vivre en harmonie. Mais au contraire, nous pensons que les pratiques d'harmonisation demeureront nécessaires. Toutefois, celles-ci ne doivent pas être laissées à la discrétion des administrateurs et des tribunaux. C'est pourquoi, nous répétons l'importance de structures consultatives pour établir des paramètres face à cette réalité constamment en évolution. En ce sens, malgré les efforts des commissaires et leurs suggestions, il faudrait revenir continuellement sur cette question des pratiques d'harmonisation. Or, pour

nous, il demeure de la responsabilité des minorités visible de se faire connaître. Il nous incombe de trouver le meilleur moyen de communiquer nos différences, tout en montrons leurs apports à la société d'accueil.

Finalement, en tant que citoyens nous sommes d'accords avec les valeurs dites québécoises, dont, entre autres, le respect des libertés individuelles, la place du français comme langue publique commune, la solidarité, la participation civique, la démocratie et l'égalité entre les citoyens, et plus particulièrement celle entre la femme et l'homme.

Pour conclure, l'état doit s'engager sérieusement à réaliser les promesses relatives au travail, la santé et l'éducation des néo-québécois. Mais surtout, il faut informer la population sur les procédures en place concernant l'immigration, car beaucoup de faits dénoncés pendant les audiences de la commission qui mentionnent une méconnaissance de la population sur les tenants et les aboutissants de l'immigration, et qui sont en contradiction avec le discours gouvernemental.

Pour terminer ce mémoire, nous tenons à remercier les membres de la Commission, et en particulier les deux commissaires qui la chapotent pour le travail effectué, pour l'attention et pour cette opportunité que nous avons eue de prendre la parole ensemble sur un sujet si important pour nous tous.

Signatures :

- **Association Culturelle Islamique de l'Estrie (ACIE)**
<http://www.mosquee-sherbrooke.info/>; info@acie-sherbrooke.org,
Représentée par Elmostafa Habboub et Youcef Kaddour
- **Association des Étudiants Marocains de l'Université de Sherbrooke (AÉMUS);**
<http://pages.usherbrooke.ca/aemus/>;
Représentée par Hamza Rachidi et Omar Chahid
- **Aimicale des Algériens de l'Estrie (AMALE)**
AMALE-DZ@hotmail.com
Représentée par Mohamed Arezki et Chakib Kassem

- **Association des Marocaines et Marocains de l'Estrie (AMME)**
<http://amme.ca/>; AMME <ammesherbrooke@yahoo.ca>
Représentée par Abdallah.Annab et Abdelouahed.Khalil
- **Association des Musulman(e)s de l'Université de Sherbrooke (AMUS)**
<http://pages.usherbrooke.ca/amus/>
Amel Korbi et Hammar Rabia
- **Regroupement des étudiants égyptiens (REUS)**
esana_sherbrooke@yahoo.com
Représentée par Bahira Abdul-Rrahman et Gammal-Eddine